combien d'année les notes sont elles valides

Par **minda**, le **08/09/2005** à **17:24**

bonjour a tous voila je reprends mes etudes apres 3 ans d'arret et je voudrais savoir s'il m'est possible de garder les notes que j'ai eu en 2002

Par **anonym**, le **08/09/2005** à **20:15**

à mon avis, il n'y a pas de problème, du moment que les notes que tu souhaites conserver sont de la même discipline et du même niveau (c'est-à-dire = telle discipline de licence (BAC+3) = demande de dispense pour exactement la même discipline de la même année (et dans la même formation)).
j'espère que c'est pas trop confus.

Par **jeeecy**, le **08/09/2005** à **21:20**

ca depend de quelles notes tu parles

si tu as valide une année alors tu en gardes le benefice

si tu as valide un semestre d'une année je ne suis pas sur que tu en gardes le benefice

au fait il s'agit d'etudes de droit?

Par **minda**, le **09/09/2005** à **03:11**

en fait c'est en deug de droit je pensais que je pouvais garder les notes au dessus de la moyenne ou les matiéres que j'ai validé?

Par **anonym**, le **09/09/2005** à **10:18**

je me répète mais il est tout à fait possible que tu gardes ces notes, même si tu n'avais fait qu'un semestre. La seule chose c'est que, si tu rentres en licence et que tu souhaites te faire

dispenser d' une matière de licence que tu avais déjà validée en deug, là je pense que cela te seras refusé à cause de la différence de niveau.
de toute façon si tu as obtenu ton deug, il est bien sûr valide, tu passes en licence (3ème année) un point c'est tout.

il te suffit d'écrire une lettre au responsable, accompagnée de tes relevés de notes.

Par **fan**, le **01/09/2009** à **02:29**

J'ai déterré un sujet et je m'en excuse mais la question pourrait être reposée dans l'avenir.

Il me semble avoir entendu que les notes sont valables 5 ans. Renseignez-vous.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés